

SCANI

SCIC SAS à capital variable
Groupe Géographique, 89300 Joigny

Procès verbal de prise de décision du conseil d'administration

Le conseil d'administration de SCANI a procédé au vote pour l'élection de son président le 11 octobre 2019. Le conseil de surveillance et les membres « stagiaires » ont été invités, suivant la tradition, à participer au vote.

Les deux conseils constatent les candidatures de Christophe Daniel et de Marc Zugetta.

Résolution n°1 :
Marc Zugetta est élu président du conseil d'administration de SCANI.

Votants : Gwenaël Adine (CA), Thierry Corniot (CS), Christophe Delaunay (CS), Pascale Doz (CS), Franck Mouchel (CA), Bruno Spiquel (CA), Alfred Urban (CA), Eric Apffel (CSs), Marc Zugetta (CA), Alain Arnault (CA) , Christophe Daniel (CA)

La résolution est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Marc Zugetta déclare accepter le mandat qui lui est confié jusqu'à la session de l'assemblée générale permanente appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Fait à Joigny le 11 octobre 2019.